

Séance du Conseil général du 11 décembre 2018**Réponse à la question écrite n° 40 du groupe PS+Verts intitulée : "Subventions cantonales versées pour la construction de pavillons en bois à l'école secondaire de Haute-Sorne (ESHS)"**

En préambule, il faut préciser que le dossier de l'agrandissement de l'ESHS date de 2008 et que le remplacement des containers en faisait partie. Ce projet, financé par les Communes du syndicat a été approuvé suite à un concours d'architectes, par le Gouvernement pour un subventionnement. Le projet primé et retenu par le jury comportait l'aménagement de nouvelles classes, en lieu et place des containers, ainsi que la création d'une deuxième halle de gymnastique et la rénovation de la halle existante.

L'abandon du projet initial ne devait pas remettre en question la subvention mais pour des raisons difficiles à comprendre le syndicat n'a pas jugé opportun de lancer la demande de subvention et par conséquent mis en péril le versement d'une part importante du financement.

En mai 2015, Gouvernement a accepté de débloquer la situation en autorisant une nouvelle demande de subventions correctes pour des pavillons définitifs et non provisoires. Toutefois cela ne constituait pas une promesse de subvention car, selon l'article 21 de la loi sur les subventions RSJU 621, il est précisé : *« aucune subvention n'est accordée pour des travaux déjà en cours ou déjà réalisés. L'autorité compétente peut toutefois autoriser une demande anticipée des travaux »*.

Ce n'est qu'en automne 2017 soit deux ans et demi plus tard, que le Département de la Formation nous donne des réponses concernant cette procédure de subventionnement sur ce dossier compliqué où il était devenu difficile de s'y retrouver. Enfin, cette proposition était ratifiée par les 3 Conseils communaux de Haute-Sorne, Boécourt et Saulcy.

Ainsi, la subvention cantonale ne correspond pas au montant affirmé dans la question écrite N° 40 qui nous est soumise, le montant brut n'est pas de Fr. 415'500,- mais de Fr. 408'200,-. La subvention nette sera versée sur les comptes du syndicat en amortissement de la dette.

Nous pouvons répondre de cette manière aux questions posées :

1. Non, les membres du Conseil communal n'avaient aucune raison de renoncer à la demande de subventions. Ce dossier était dans les compétences du syndicat et de ses délégués. Dans cet épineux dossier, long, lourd et souvent confus, le Conseil communal de Haute-Sorne, a été surpris d'apprendre la démarche du syndicat et a réagi rapidement pour pouvoir réactiver la demande de subventions.
2. Oui, dans ce dossier, où les démarches étaient souvent compliquées, la subvention cantonale a été réduite pour diverses raisons. L'intervention judicieuse et salutaire d'un délégué de la Commune de Haute-Sorne auprès d'un membre du Gouvernement, a permis de ré-ouvrir le dossier et de revenir sur la déclaration d'abandon des subventions adressé au SEN par une lettre signée du Président du syndicat datée du 23 mars 2015 se basant sur les

recommandations du SEN par courriel du 25 février 2015 ! Le syndicat a aussi dû rembourser, tout à fait normalement, la subvention octroyée lors du Concours d'architectures suite à l'abandon du projet initial (env. Fr. 40'000.-).

3. Le comité de l'époque avait fait la demande au Patenschaft et a présenté le dossier d'un projet tel que soumis dans le message. Le Patenschaft a répondu qu'il n'entrait pas en matière et ne subventionnait pas de projets provisoires. A notre connaissance, aucune demande supplémentaire n'aurait été faite par le syndicat de l'ESHS. Une demande avait aussi été faite à la LORO (Loterie Romande) qui, dans un courrier du 03.11.2014, a répondu qu'elle ne soutenait pas les institutions publiques.

4. Pour ce qui est des demandes faites par la Commune de Haute-Sorne, nous essayons, dans la mesure du possible de confier, aux bureaux techniques mandatés, les demandes de subventions. Dans la réorganisation des services de l'Urbanisme, nous établirons de nouvelles directives concernant le suivi des demandes et en particulier des demandes de subventions en tous genres. Une feuille de route sera intégrée dans les différents dossiers pour un suivi strict du début à la fin des travaux. Nous veillerons aussi, dans les cas où la Commune est impliquée, de surveiller au mieux les différentes demandes de subventionnement. En effet, les démarches ne sont pas moindres dans ce domaine, tant les ordonnances, les décrets et les applications de directives sont complexes et parfois difficiles à maîtriser. C'est aujourd'hui compliqué, dans ces domaines de subventionnement comme dans d'autres, d'y voir toujours clair, alors il sera judicieux que l'Autorité communale permette à certains de ses employés de se former et pouvoir être mieux qualifiés en la matière.

En conclusion et pour clore ce dossier, les élèves et enseignants bénéficient aujourd'hui d'une situation mieux adaptée par l'abandon de containers incommodes et inconfortables. Le projet a été réalisé dans les temps sans préjudice le fonctionnement de l'Ecole. Même si nous avons dû subir une pénalité sur la subvention, on peut quand même être satisfait de la décision du Gouvernement et d'avoir obtenu un montant important de subventionnement à hauteur d'environ 25%, ce qui n'est pas négligeable pour les comptes du syndicat des trois Communes membres mais aussi pour les comptes de notre Commune qui participe au financement des charges de l'ordre de presque 90%.

Bassecourt, le 10 décembre 2018

LE CONSEIL COMMUNAL